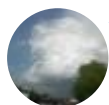


La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Il n'est rien tombé cette semaine. La météo sèche a permis d'avancer dans les chantiers de semis et de récolte. Un vent chaud du Sud pourrait nous amener de la pluie pour le milieu de semaine. Un week-end calme semble se profiler.

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





Stades et état des cultures

Colza associé avec de la féverole Mozzarisé



Colza associé à féverole et lin



Différents tests d'association



Grosses altises

Où en sont les infestations en larves de grosses altises ?

- A la **mi-novembre**, les infestations étaient globalement **modestes**, généralement au-dessous de 5 larves par plante.

Berlese réalisés par la CA 70 et quelques partenaires du BSV (colzas prélevés vers la mi-novembre)

Commune	Département	Nb de larves par plante (Berlese)	Protection réalisée ?	Observateur
AILLEVANS	70	0,4	phosmet fin octobre	INTERVAL
ANCIER	70	4	traité	CA70
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70	0,7	traité	GIROUX SAS
AVRIGNEY	70	0,4	TNT	CA70
AVRIGNEY	70	0	traité	CA70
CHANCEY	70	0,3	TNT	CA70
CHOYE	70	4,4	TNT	CA70
CHOYE	70	4,2	traité	CA70
CUGNEY	70	3,2	TNT	CA70
CUGNEY	70	1,6	traité	CA70
FOUVENT	70	0,5	traité	CA70
FRANCOURT	70	0,7	traité	CA70
FRASNE	70	1,2	traité	CA70
HUGIER	70	5	TNT	CA70
HUGIER	70	1,6	traité	CA70
LAVONCOURT	70	0,25	traité	CA 70
MONT-SAINT-LEGER	70	2	TNT	CA70
MONT-SAINT-LEGER	70	0,6	traité	CA70
MOTÉY	70	0,2	phosmet en novembre	CA70
MOTÉY	70	5	TNT	CA70
PESMES	70	2	traité	CA70
PIERRECOURT	70	1,8	traité	CA70
SAULX	70	1	traité	CA70
SORNAY	70	5	TNT	CA70
SORNAY	70	0,2	phosmet en novembre	CA70
TRAITIEFONTAINE	70	2	TNT	INTERVAL
VAROGNE	70	0,2	traité	CA70
VENERE	70	4	phosmet en novembre	CA70
VENERE	70	4,4	TNT	CA70
MOYENNE TEMOINS		3,2		
MOYENNE TRAITE		1,3		

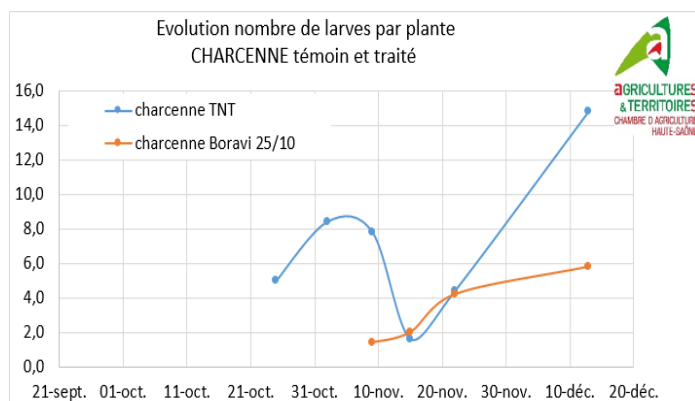
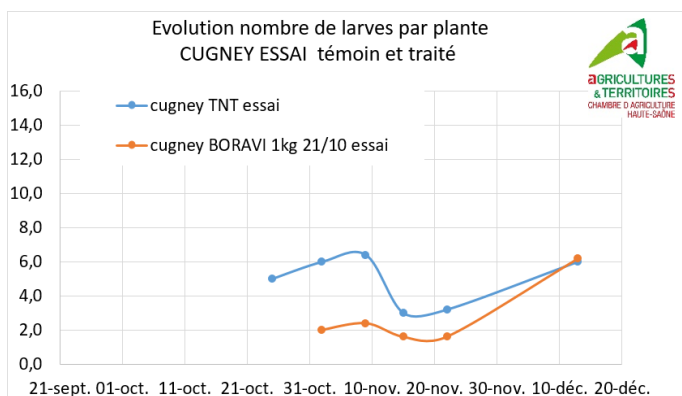
Les parcelles traitées ont généralement reçu un BORA VI vers le 25/10 pour lutter contre les charançons et les premières larves de grosse altise.

- Un mois après, à la **mi-décembre**, la situation a sensiblement évolué. La chambre d'Agriculture de Haute-Saône a réalisé quelques prélèvements le lundi 13 décembre. Les résultats des Berlèses montrent une **augmentation du nombre de larves par plante**. Ce sont encore majoritairement des petites larves baladeuses qui peuvent être détruites par l'insecticide.

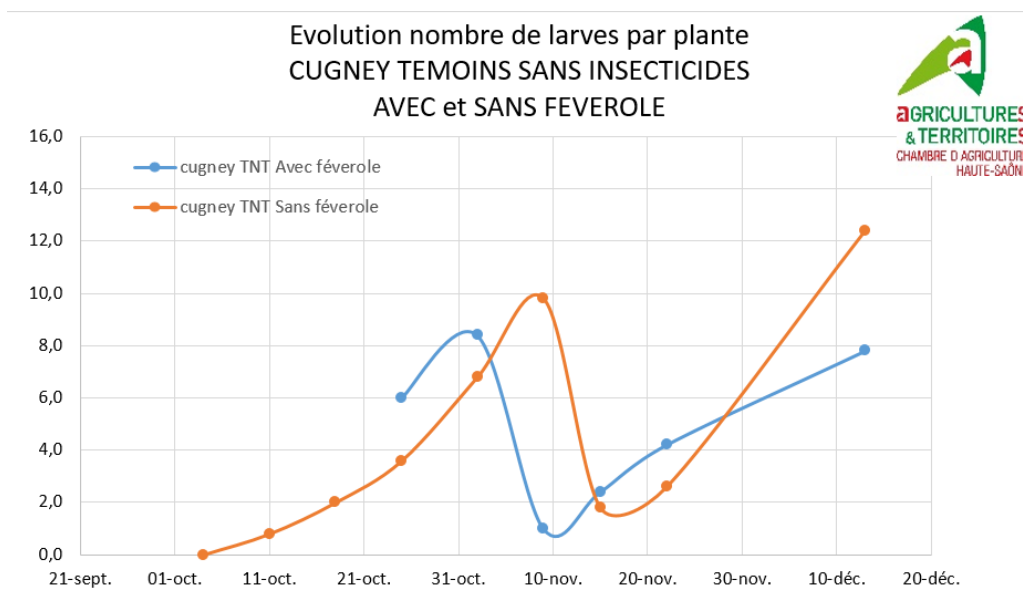
Voir ci-dessous les évolutions des infestations sur 3 parcelles. Les tests berlèse ont été réalisés toutes les semaines !

Berlèses réalisés dans des parties avec et sans insecticide. Après une baisse inexpliquée des infestations fin novembre, les infestations larvaires remontent aussi bien dans la partie traitée que non traitée.

Berlèses réalisés dans des parties avec et sans insecticide. Après une baisse inexpliquée des infestations fin novembre, les infestations larvaires remontent aussi bien dans la partie traitée que non traitée.



Berlèses réalisés sur des témoins sans insecticide dans des parties avec et sans féverole. Après une baisse inexpliquée des infestations fin novembre, les infestations larvaires remontent.



Les berlèses réalisés cette semaine n'ont séché que 4 jours au lieu de 8 jours. On trouve cependant un grand nombre de larves comme le montre la photo ci-dessous. Il est donc possible que les infestations observées cette semaine soient sous estimées !



Il est fortement conseillé de réaliser un test Berlèse pour connaître la situation larvaire de vos parcelles !

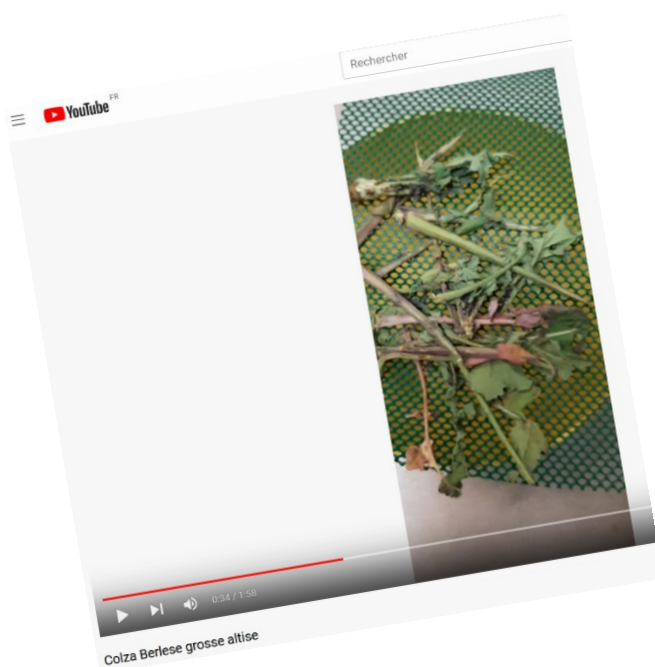
REALISER UN BERLESE

Comment procéder ?

- couper 5 pieds de colzas au ras du sol sans la racine, conserver tous les pétioles des feuilles
- enlever la partie verte des feuilles pour ne laisser que les tiges
- **séparer chaque feuille du pied**
- disposer les plantes sur une grille posée sur un récipient **sans liquide**
- laisser sécher à environ 18-20°C pendant 8-10 jours.
- Vider le contenu de la cuvette sur une feuille blanche
- Compter à la loupe les larves, elles sont minuscules lorsqu'elles sont sèches (0.5 à 2 mm)



Voir le tuto de la CA 70 - Emeric COURBET ([cliquez](#))



Conseil

Il est fortement conseillé de réaliser des tests *Berlèse* pour connaître l'infestation larvaire de votre parcelle.

- Sur les parcelles avec des infestations larvaires supérieures à 4-5 larves par plante, prévoir un BORAVI 1.5 kg/ha dès que les conditions météo seront favorables (4 à 5 jours d'affilée avec des températures mini supérieures à 7°C).
- Le traitement devra être réalisé le plus rapidement possible.

Cela oblige à remettre le pulvé hors gel mais c'est un gage de bonnes efficacités. Les traitements trop tardifs début mars comme l'an dernier seront inefficaces sur des grosses larves indestructibles et inutiles sur des petites larves qui ne seront certainement pas nuisibles.

Conseil d'utilisation des insecticides

- **Boravi WG** est une spécialité insecticide toxique pour l'utilisateur et l'environnement.

Interdiction de mélanger avec tout autre produit phytosanitaire.

ZNT Riverain = 20 m



2 applications maxi par campagne

Pour avoir de bonnes efficacités, à utiliser avec au minimum 150 – 200 litres d'eau / ha.

Acidifier la bouillie avec des produits du type Neutral Optima à la dose de 0.05% ou Starmax.

Il est important **d'acidifier** la bouillie sinon le **phosmet** est rapidement dégradé.

Incorporer en premier l'acidifiant dans la cuve, ensuite l'insecticide.

Organo-phosphoré												
BORAVI WG	Phosmet 50 %				1,5 kg	1,5 kg			1,5 kg	Huile	Mouillant	Sel
	WG	BBCH 59	48	20	2 applications maximum par campagne. Délais de 7 jours entre 2 applications. Dose conseillée firme : 1 kg/ha sur altises d'hiver (adultes) et CBT (adultes) ; 1,5 kg/ha sur larves d'altises. Ajouter un acidifiant sans AMM afin d'obtenir une bouillie entre 5 et 6 de pH afin de limiter la dégradation du Phosmet. DVP : 20 m. ZNT Riverain : 20 m.					25,5 €/ha 17 €/ha pour 1 kg		
										H301, H370		
NEUTRAL OPTIMA ACIFIA	280 g/l Acide phosphorique				0,05 %	0,05 %	0,05 %			- 0,5 l/ha max pour 1000 l de bouillie. - Diminution du pH des bouillies.		

Pour toutes les interventions insecticides, **laissez des témoins non traités !**



Limaces

Les limaces sont toujours présentes et elles pondent. Elles ne sont pas très voraces avec les températures fraîches du moment mais **il convient de surveiller les semis tardifs**.

Limaces noires



Limace grise et ses oeufs

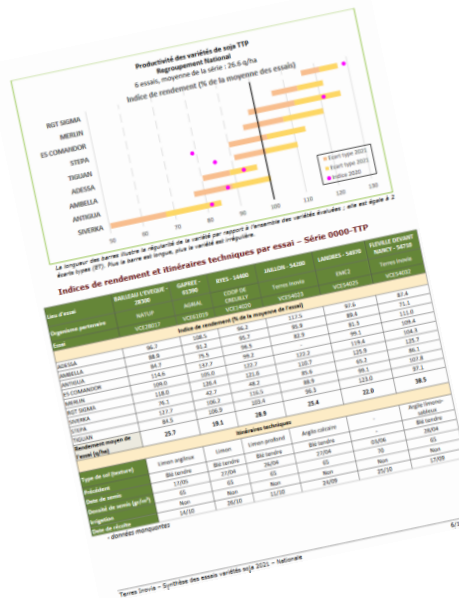
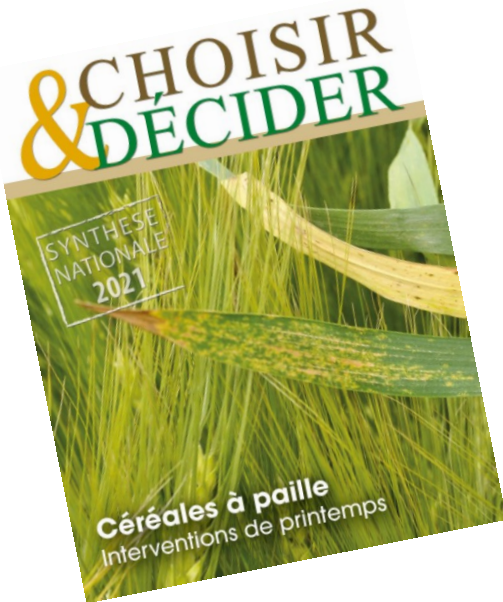




Les guides de la semaine

Céréales : interventions de printemps ([cliquez](#))

Soja : résultats 2021 ([cliquez](#))



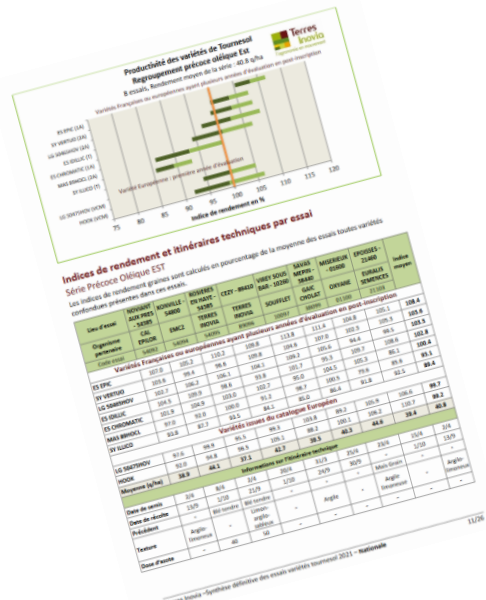
Maïs : résultats variétés 2021 ([cliquez](#))

Tournesol : résultats variétés 2021 ([cliquez](#))

Définition précoce

Caractéristiques des groupes de précocité des variétés en maïs grain

Code Groupe (année 2021)	Caractéristiques groupe de précocité de la variété	Seuil de degrés jour (total à 5°C) de la variété à la maturité (%)	Appréhension indice 100
00	000-000	1100	100-100
01	000-000	1000-1000	100-100
02	000-000	1000-1000	100-100
03	000-000	1000-1000	100-100
04	000-000	1000-1000	100-100
05	000-000	1000-1000	100-100
06	000-000	1000-1000	100-100
07	000-000	1000-1000	100-100
08	000-000	1000-1000	100-100
09	000-000	1000-1000	100-100
10	000-000	1000-1000	100-100
11	000-000	1000-1000	100-100
12	000-000	1000-1000	100-100
13	000-000	1000-1000	100-100
14	000-000	1000-1000	100-100
15	000-000	1000-1000	100-100
16	000-000	1000-1000	100-100
17	000-000	1000-1000	100-100
18	000-000	1000-1000	100-100
19	000-000	1000-1000	100-100
20	000-000	1000-1000	100-100
21	000-000	1000-1000	100-100
22	000-000	1000-1000	100-100
23	000-000	1000-1000	100-100
24	000-000	1000-1000	100-100
25	000-000	1000-1000	100-100
26	000-000	1000-1000	100-100
27	000-000	1000-1000	100-100
28	000-000	1000-1000	100-100
29	000-000	1000-1000	100-100
30	000-000	1000-1000	100-100
31	000-000	1000-1000	100-100
32	000-000	1000-1000	100-100
33	000-000	1000-1000	100-100
34	000-000	1000-1000	100-100
35	000-000	1000-1000	100-100
36	000-000	1000-1000	100-100
37	000-000	1000-1000	100-100
38	000-000	1000-1000	100-100
39	000-000	1000-1000	100-100
40	000-000	1000-1000	100-100
41	000-000	1000-1000	100-100
42	000-000	1000-1000	100-100
43	000-000	1000-1000	100-100
44	000-000	1000-1000	100-100
45	000-000	1000-1000	100-100
46	000-000	1000-1000	100-100
47	000-000	1000-1000	100-100
48	000-000	1000-1000	100-100
49	000-000	1000-1000	100-100
50	000-000	1000-1000	100-100
51	000-000	1000-1000	100-100
52	000-000	1000-1000	100-100
53	000-000	1000-1000	100-100
54	000-000	1000-1000	100-100
55	000-000	1000-1000	100-100
56	000-000	1000-1000	100-100
57	000-000	1000-1000	100-100
58	000-000	1000-1000	100-100
59	000-000	1000-1000	100-100
60	000-000	1000-1000	100-100
61	000-000	1000-1000	100-100
62	000-000	1000-1000	100-100
63	000-000	1000-1000	100-100
64	000-000	1000-1000	100-100
65	000-000	1000-1000	100-100
66	000-000	1000-1000	100-100
67	000-000	1000-1000	100-100
68	000-000	1000-1000	100-100
69	000-000	1000-1000	100-100
70	000-000	1000-1000	100-100
71	000-000	1000-1000	100-100
72	000-000	1000-1000	100-100
73	000-000	1000-1000	100-100
74	000-000	1000-1000	100-100
75	000-000	1000-1000	100-100
76	000-000	1000-1000	100-100
77	000-000	1000-1000	100-100
78	000-000	1000-1000	100-100
79	000-000	1000-1000	100-100
80	000-000	1000-1000	100-100
81	000-000	1000-1000	100-100
82	000-000	1000-1000	100-100
83	000-000	1000-1000	100-100
84	000-000	1000-1000	100-100
85	000-000	1000-1000	100-100
86	000-000	1000-1000	100-100
87	000-000	1000-1000	100-100
88	000-000	1000-1000	100-100
89	000-000	1000-1000	100-100
90	000-000	1000-1000	100-100
91	000-000	1000-1000	100-100
92	000-000	1000-1000	100-100
93	000-000	1000-1000	100-100
94	000-000	1000-1000	100-100
95	000-000	1000-1000	100-100
96	000-000	1000-1000	100-100
97	000-000	1000-1000	100-100
98	000-000	1000-1000	100-100
99	000-000	1000-1000	100-100
100	000-000	1000-1000	100-100

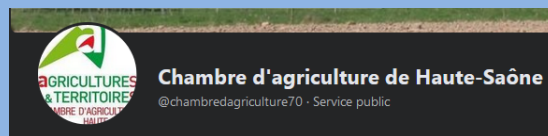


Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



FACEBOOK



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

